

Directeur et deposer dans nos locaux pour responsabilité d'enquête.

N° 006 /PR/BDS/S.P./87

N'Djamena, le 2 Juillet 1987

Directeur et deposer dans nos locaux pour responsabilité d'enquête.

Le 23/6/87, le suspect arrêté le 23/6/87, par le Service Penitentier de N'Djamena.

**O B J E T :** Rapport mensuel pour le mois de Juin 1987 sur la situation générale des détenus politiques et prisonniers de guerre dans nos différents locaux.

J'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport de fin de mois de Juin 1987 sur la situation générale des détenus politiques et des prisonniers de guerre dans nos différents locaux de la Capitale.

Nos locaux comptent en cette fin de mois de Juin 1987 en gros y compris la Maison d'Arrêt 588 prisonniers dont 124 détenus politiques et 464 prisonniers de guerre dont les 10 sont aux locaux de détention MESS STEE cellule B repartis comme suit :

- 1/A - Locaux MESS STEE 134 dont 10 prisonniers de guerre.
  - 1/-Cellule A 31 détenus
  - 2/-Cellule ex-C 38 détenus
  - 3/-Cellule D 26 détenus
  - 4/-Cellule E 7 détenues feminins
  - 5/-Cellule B 10 prisonniers de guerre éléments 1er Armée
- 2/B - Locaux camps de Martyrs :
 

Cellule "15" 14 détenus.
- 3/C - Direction de la Documentation et de la Sécurité
 

10 suspects pour enquête dont six sont transférés de Faya sur lesquels, les quatre suspects sont en provenance de la Libye.
- 4/D - Maison d'Arrêt :
 

Cellule 0 - 17, 454 prisonniers de guerre.
- 5/E - Brigade Spéciale d'Intervention Rapide (BSIR):
 

Six (6) détenus dont deux détenus impliqués dans l'affaire de vente illégale des terrains publiques bornés à des particuliers.

ARRESTATION DES SUSPECTS COURANT JUIN 1987 POUR NECESSITE D'ENQUETE

Moundou pour enquête. Le détenu Tani, libéré en attendant que les locaux MESS STEE

- Le 8/6/87, le nommé Souleyman Yaya est appréhendé sur l'ordre du Directeur et déposé dans nos locaux pour nécessité d'enquête.

- Le 8/6/87, le nommé Mahamat Salim Hagar est arrêté sur l'ordre du Directeur et déposé dans nos locaux pour nécessité d'enquête.

- Le 23/6/87, le suspect Barka Adji, agent libyen est transféré de Zouar et déposé à la D.D.S. pour enquête.

- Le 27/6/87, les nommés Deydallah Djibrine, Ali Assy et Youssouf Ahmat sont suspectés et transférés de Dourbali par le Chef de service de la Sécurité de ladite localité pour enquête.

- Le 26/6/87, les nommés Mahamat Ali Hissein, Youssouf Kosséï Ahmat, Abderaman Issa Haroun et Mahamat Zène Tahar sont en provenance de la Libye, suspectés à Faya et transférés à la Direction de la Documentation et de la Sécurité pour enquête.

- Le 29/6/87, les nommés Chaha Tikai et Souleyman Gourbal Abdoulaye agents libyens, sont transférés de Faya par le responsable de la Sécurité de la localité pour nécessité d'enquête.

- Le 30/6/87, le nommé Ismail Adoum arrêté le 23/1/87 par la Sécurité Fluviale, est transféré dans nos locaux de la BSIR.

DETENUS POLITIQUES OU SUSPECTS MIS EN LIBERTE COURANT JUIN 1987  
APRES ENQUETE.

- Le 2/6/87, le détenu Koreï Senoussi, PV N°70/PR/DDS/87 du 5/5/87 est mis en liberté sur ordre du Directeur.

- Le 2/6/87, le détenu YOUSOUF PV N°71/PR/DDS/87 du 5/5/87 en détention dans le local de la DDS est mis en liberté sur ordre du Directeur.

- Le 2/6/87, le suspect Annour Youssouf PV sans numero arrêté par le service Exploitation pour nécessité d'enquête est mis en liberté sur ordre du Directeur.

- Le 9/6/87, le nommé Ahmat Néné Madigna a été arrêté pour nécessité d'enquête est mis en liberté sur ordre du Directeur après vérification des faits.

- Le 19/6/87, le suspect Mbaïbadji Bernard en détention aux locaux MESS STEE est mis en liberté sur ordre du Directeur Adjoint sous le garant de l'agent Ngakoutou Mbengar en service à la BIAT carte d'identité n°01/75/6146 délivrée à N'Djamena le 2/7/83.

- Le 29/6/87, le détenu Mahamat Djeraïbé PV N°69/PR/DDS/87 du 4/3/87 transféré de Faya, est mis en liberté sur ordre du Directeur, sous le garant de Yorongar Le Moïban.

- Le 30/6/87, le détenu Tandjim Edouard en détention aux locaux MESS STEE PV N°75/PR/DDS/87 du 15/5/87 est mis en liberté sur ordre du Directeur.

- Le 30/6/87, le suspect Rilengar Ndjaroum suspecté par le service Recherches en date du 28/6/87, est mis en liberté après vérification, sur l'ordre du Directeur par le service Recherches.

#### DETENUS POLITIQUES DECEDES COURANT JUIN 1987 DANS NOS DIFFERENTS LOCAUX

- Le 4/6/87, le détenu Gamla Mqhamat Saleh arrêté par le service Exploitation en date du 28/1/87 pour nécessité d'enquête est dédédé le 4/6/87 par suite de maladie : aux eodemes inflamatoires des membres inférieurs avec prostation de l'Etat général.

#### SITUATION DE PRISONNIERS DE GUERRE

- Généralement nous avons 464 prisonniers de guerre dans nos locaux dont dix (10) prisonniers de guerre éléments 1ère Armée transférés par tranche du Haut Commandement sont gardés aux locaux MESS STEE et 454 prisonniers de guerre sont gardés à la Maison d'Arrêt dans cellule 0 au 17 dont quelques mutilés de guerre sont gardés sous les arbres de la cour de la prison, nourris et soignés par la Croix Rouge Internationale sous l'étroite surveillance du service Pénitentier de la Direction de la Documentation et de la Sécurité.

#### SITUATION DES LOCAUX

En ce qui concerne les locaux aucune refection pour les cellules du camp de Martyrs, ni pour le local de la Direction de la Documentation et de la Sécurité ni même pour le local de la BSIR; mais surtout le toit du grand local de détention MESS STEE demande une refection serieuse, car quelques parties du plafond n'inspire pas tellement confiance; de ce fait, il est souhaitable qu'une refection de ces parties du plafond s'avère nécessaire.

#### ETAT DE SANTE DES DETENUS DANS NOS LOCAUX

Nos détenus souffrent souvent des affections tellesque rhumatisme articulaire aihu.

- Paralysie des membres
- Avitaminose(absence de vitamine)
- Gingivite sévère (maladie des dents et de la bouche)
- La dysenterie ambiennne et hématophase.

Toutes ces maladies énumérées ci-dessus proviennent par manque d'équilibre de régime alimentaire des détenus.

De ces faits, il est souhaitable qu'un fonds d'entretien soit mis à la disposition de ce service afin de veiller au jour le jour à la variation des régimes

Ce fonds d'entretien nous permettra de constater sans doute sur l'état de santé des détenus à l'avenir.

A noter Monsieur le Directeur, certains détenus malades refusent souvent plusieurs jours de manger le même repas.

**CONCLUSION**

Depuis la création du Service Pénitentier en date du 14/7/86 jusqu'à nos jours, le Chef de service Pénitentier est sans bureau. De ce fait, il est souhaitable de mettre à la disposition de ce service un bureau, un secrétaire dactylo, une machine à écrire, une armoire à serrure pour bien garder les dossiers confidentiels.

Le Chef de Service Pénitentier  
de la Direction de la Documentation  
et de la Sécurité

